



77^{ème} Session de l'Assemblée générale
60th plenary meeting
Global health and foreign policy - Item 128

A/RES/76/257 - Elevating pandemic prevention, preparedness and response to the highest level of political leadership

New York, le 24 février 2023

Explanation of Vote (EoV) de la Suisse – PP11

Monsieur/Madame le/la président/e,

La Suisse remercie les délégations d'Israël et du Maroc pour la facilitation de la résolution relative aux modalités de la réunion de haut niveau sur la prévention, la préparation et la réponse aux pandémies.

Comme le souligne la résolution, une coopération multilatérale et un engagement continus sont nécessaires afin de prévenir de futures urgences sanitaires mondiales telles que la pandémie Covid-19.

Notre engagement commun afin de renforcer la préparation et la réponse aux pandémies doit assurer une gouvernance mondiale de la santé cohérente, avec une OMS forte et efficace en son centre. Dans cette optique, il est crucial d'assurer la complémentarité des discussions et travaux entre Genève et New York. Dans l'esprit du multilatéralisme, nous ne souhaitons ainsi pas nous opposer à des références issues de langages agréés lors de la session spéciale de l'OMS de novembre 2021 et donc de supprimer le PP11 relatif à l'accès sans entrave (unhindered access). Toutefois, nous ne sommes pas non plus en mesure de voter en faveur de ce paragraphe, car nous considérons qu'il n'est pas opportun de faire une telle référence dans une résolution portant sur les modalités d'une réunion de haut niveau, ceci d'autant plus que la résolution SSA2(5) y est déjà référencée dans son intégralité. En outre, nous souhaitons éviter de générer un précédent en vue des discussions substantielles à venir.

Pour les raisons évoquées, la Suisse a décidé de s'abstenir à l'amendement proposé au PP11.

Je vous remercie pour votre attention.